

Avis 191 : Captures accidentelles de cétacés : propositions de gestion.

Par cet avis, les membres du CC SUD proposent à la Commission Européenne des scénarios de gestion des captures accidentelles de cétacés afin de les intégrer à la requête spéciale au CIEM sur ce sujet.

I – Cadre d'étude.

Dans un premier temps, les membres du CC SUD souhaitent préciser le cadre dans lequel ces scénarios ont vocation à être étudiés et qui renvoie en partie à l'Avis 183 sur la gestion des captures accidentelles de cétacés : *Anticiper 2027*.

- La prise en compte de la totalité de l'aire de répartition de la population, soit l'Atlantique Nord Est pour définir la taille de la population de dauphin commun, et une seule unité de gestion associée¹. Il conviendra alors de prendre en compte les prises accessoires en dehors du golfe de Gascogne dans l'étude.
- Une mise à jour de l'estimation d'abondance de la population de dauphin commun dans l'Atlantique Nord Est. Les données utilisées dans l'avis « Bycatch of endangered, threatened and protected species of marine mammals, seabirds, marine turtles and selected fish species of bycatch relevance » du 4 décembre 2025 datent de 2024, et sont issues des campagnes SCAN III (2016) et du projet ObSERVE (2015-2017). Différentes études supplémentaires ont depuis été réalisées, notamment la campagne OBSERVE 2, qui vient compléter la campagne SCANS IV effectuée au cours de l'été 2022. L'estimation d'abondance doit ainsi être actualisée avant de réaliser l'étude d'impact des différents scénarios. Il conviendra également de tenir compte des études sur la santé et la reproductivité² des cétacés.
- Cette phase initiale est essentielle pour définir les seuils de conservation en fonction de la taille de la population de dauphin commun sur l'ensemble de son aire de répartition. La nature des différents seuils (PBR, mPBR) devra être qualifiée sur la viabilité à long terme de la population de Dauphin Commun en Atlantique Nord Est, au regard de l'abondance et de l'aire de répartition de la population.
- La prise en compte de la mise à jour des modèles d'estimation des captures accidentelles basées sur les échouages : le rapport d'étude *Peltier et al., 2025* a permis de réviser les paramètres des modèles notamment concernant le taux moyen de flottabilité des carcasses. La modification de ce paramètre conduit à sensiblement réduire l'estimation du nombre de captures accidentelles (environ -23%). Il convient de prendre en compte ces nouvelles

¹ https://www.ascobans.org/sites/default/files/document/2026-04/ascobans_cdg6_report_1.pdf

² <https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/conl.13142>

données, à la fois pour les estimations futures mais aussi pour réviser la série des données historiques des estimations annuelles de captures accidentelles de dauphins communs.

- L'intégration de toutes les données d'observation européennes permettant de mieux quantifier les captures accidentelles. À ce titre, le CC Sud enjoint les États Membres à transmettre les données de captures accidentelles issues des moyens de surveillance électronique, avec le taux de couverture associés au cours des dernières années. La mise en place de caméras devrait, par ailleurs et selon certains membres du secteur du CCSUD, permettre de justifier une exemption aux fermetures et doit être étudiée.
- L'utilisation des données les plus fines possibles sur les estimations de capture par métier (Métier niveau 5_Division CIEM). Une attention particulière sera apportée pour les Sennes pélagiques (PS) dans la sous zone CIEM VIII, afin d'intégrer le taux de survie des dauphins capturés puis relâchés, afin d'évaluer plus précisément la mortalité réellement imputable à cet engin et, le cas échéant, de déterminer s'il doit être considéré comme un métier à risque.

II – Évaluation des scénarios.

La profession souhaite que soient réalisés par le CIEM :

- Un bilan de l'effet des fermetures mises en œuvre dans le golfe de Gascogne en 2024, 2025 et 2026 sur les captures accidentelles de dauphin commun, à partir des différentes sources de données disponibles (observations en mer, échouages, etc.). Les résultats sont à comparer aux scores d'efficacité estimés dans les avis du CIEM, notamment pour les scénarios pertinents de l'avis de 2023 (Scénario E pour la sous-zone CIEM VIII), afin d'évaluer l'efficacité réelle des mesures mises en œuvre et de mieux apprécier les incertitudes associées aux données et aux modèles prédictifs.

III – Scénarios précisés.

Les membres du CC SUD souhaitent préciser les scénarios présentés à la Commission européenne par le CCSUD dans l'*Avis 187 dans le cadre de l'élaboration de la recommandation conjointe relative aux mesures de réduction des captures accidentelles de dauphin commun dans le golfe de Gascogne*.

▪ Scénario 1.1 :

Maintenir un principe de fermeture de 30 jours consécutifs (**scénario (a)** 30 jours) ou discontinue (**scénario (b)** 2x15 jours) sur la période identifiée comme sensible, comprise entre le 1^{er} janvier et 31 mars (**scénario (1)**). Cela s'apparenterait à une variante plus concrète, affinée et contrainte dans le temps du Scénario B de l'avis CIEM de 2023 ("Réduction de l'effort annuel de pêche de 40 % - tous métiers"). S'agissant du scénario retenu pour l'hiver 2026-2027³, l'impact d'une réduction de la période à risque du 15 janvier au 28 février (**scénario (2)**) sera également testé pour ces deux scénarios.

³ https://www.ascobans.org/sites/default/files/document/2026-04/ascobans_cdg6_report_1.pdf

Après la parution des résultats et la confirmation de l'efficacité des dispositifs techniques (Novembre 2026), des adaptations (**scénarios : (λ)** 15 jours de fermeture au lieu de 30 ; **(γ)** 0 jour de fermeture) pourraient être proposées pour les (i) fileyeurs équipés de dispositifs PIFIL de réduction des captures accidentelles, et pour (ii) les chalutiers pélagiques équipés de DDD03 afin de valoriser les efforts engagés et d'encourager le déploiement de solutions efficaces.

Scénarios à tester : (1a) ; (1b) ; (2a) ; (1a- λ) ; (1a- γ) ; (1b- λ) ; (1b- γ). Dans un second temps, ces scénarios pourraient également être testés, en appliquant une seconde fermeture au mois d'août.

Métiers concernés : les filets maillants calés (GNS), les filets trémails (GTR), les chaluts pélagiques à panneaux (OTM) et en bœuf (PTM), les chaluts bœuf de fond (PTB), la senne coulissante (PS) et les combinaisons de filets trémails et de filets maillants calés (GTN)

Zone concernée : Zone 8 et 9a.

- ➔ Cette approche vise notamment à limiter les impacts opérationnels sur les flottilles, tout en conservant l'objectif de réduction des captures accidentelles. Elle permettrait également de définir l'efficacité d'une fermeture continue ou discontinue sur les captures accidentelles, dans une période de longue durée.

Scénario	Période à risque	Modalité de fermeture	Durée de fermeture	Adaptation
1a	1er janv. – 31 mars	Continue	30 jours	Aucune
1b	1er janv. – 31 mars	Discontinue	2 × 15 jours	Aucune
2a	15 janv. – 28 févr.	Continue	30 jours	Aucune
1a-λ	1er janv. – 31 mars	Continue	30 jours	15 jours pour PIFIL/DDD03
1a-γ	1er janv. – 31 mars	Continue	30 jours	0 jours pour PIFIL/DDD03
1b-λ	1er janv. – 31 mars	Discontinue	2 × 15 jours	15 jours pour PIFIL/DDD03
1b-γ	1er janv. – 31 mars	Discontinue	2 × 15 jours	0 jours pour PIFIL/DDD03

▪ **Scénario 1.2 :**

Maintenir une période de fermeture d'un mois, sur la base du 22 janvier au 20 février, (**scénario (A)**) tout en prévoyant des modalités spécifiques pour certains navires. Des

adaptations pourraient ainsi être envisagées pour les navires engagés dans des démarches d'expérimentation (PIFIL), afin de permettre une poursuite encadrée de l'activité dans le cadre du déploiement de dispositifs en conditions réelles visant à tester et évaluer leur efficacité dans la réduction des interactions.

Scénarios à tester : (A-λ) (A-γ)

Métiers concernés : les filets maillants calés (GNS), les filets trémails (GTR), les chaluts pélagiques à panneaux (OTM) et en bœuf (PTM), les chaluts bœuf de fond (PTB), la senne coulissante (PS) et les combinaisons de filets trémails et de filets maillants calés (GTN)

Zone concernée : Zone 8 et 9a.

IV – Scénarios nouveaux.

- **Scénario 2.1 :**
Élargissement des scénarios E (4 semaines de fermetures - tous métiers) et F (2 semaines de fermetures - tous métiers), sur l'Unité de Gestion du Dauphin Commun en Atlantique Nord Est
- **Scénario 2.2 :**
Scénarios 1.1 et 1.2 sans les adaptations proposées mais concernant uniquement les métiers suivants les filets maillants calés (GNS), les filets trémails (GTR), les chaluts pélagiques à panneaux (OTM) et en bœuf (PTM), les chaluts bœuf de fond (PTB), et les combinaisons de filets trémails et de filets maillants calés (GTN), pour les zones 8 et 9a.
- **Scénario 2.3 :**
Pas de fermeture mais tous les fileyeurs sont équipés de PIFIL et tous les chalutiers pélagiques de DDD03, pour les zones 8 et 9a.

V - Bilan des scénarios à étudier par ordre de priorité.

Scénario	Période à risque	Modalité de fermeture	Durée de fermeture	Zone	Adaptation
1a	1er janv. – 31 mars	Continue	30 jours	VIII – IXa*	Aucune
1b	1er janv. – 31 mars	Discontinue	2 × 15 jours	VIII – IXa*	Aucune
2a	15 janv. – 28 févr.	Continue	30 jours	VIII – IXa*	Aucune
2.1.a_E	1er janv. – 31 mars	Continue	30 jours	Atlantique NE*	Élargissement zone
2.1.b_F	1er janv. – 31 mars	Continue	15 jours	Atlantique NE*	Élargissement zone

Scénario	Période à risque	Modalité de fermeture	Durée de fermeture	Zone	Adaptation
1a-λ	1er janv. – 31 mars	Continue	30 jours	VIII – IXa*	15 jours pour PIFIL/DDD03
1a-γ	1er janv. – 31 mars	Continue	30 jours	VIII – IXa*	0 jours pour PIFIL/DDD03
A-λ	22 janv. – 20 février	Continue	30 jours	VIII – IXa*	15 jours pour PIFIL/DDD03
A-γ	22 janv. – 20 février	Continue	30 jours	VIII – IXa*	0 jours pour PIFIL/DDD03
2.2_A_bol	22 janv. – 20 février	Continue	30 jours	VIII – IXa*	Sans fermeture pour bolincheur
2.2_1a_bol	1er janv. – 31 mars	Continue	30 jours	VIII – IXa*	Sans fermeture pour bolincheur
2.3	1er janv. – 31 mars	Aucune	Aucune	VIII – IXa*	PIFIL/DDD03 à toute flottille
1b-λ	1er janv. – 31 mars	<i>Discontinue</i>	2 × 15 jours	VIII – IXa*	15 jours pour PIFIL/DDD03
1b-γ	1er janv. – 31 mars	<i>Discontinue</i>	2 × 15 jours	VIII – IXa*	0 jours pour PIFIL/DDD03
2.2_1b-bol	1er janv. – 31 mars	<i>Discontinue</i>	2 × 15 jours	VIII – IXa*	Sans fermeture pour bolincheur

*Avec détails par Métier niveau 5_Division CIEM.